



Gingins, le 25 juin 2026

CONSEIL COMMUNAL  
1276 GINGINS

Extrait des décisions du Conseil communal de Gingins

Séance du 24 juin 2026

Présidence : Cédric Gorgerat

Conseillers présents : 28

Conseillers excusés : 11

Conseiller absent 1

Majorité absolue : 15

Dans sa séance du 24 juin 2026, le Conseil communal de Gingins a pris les décisions suivantes :

- **« Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) Régional. Pour la commune de Gingins, le SIECGE (Service intercommunal des Eaux de Chésereux, Grens et Eysins et les SI de NYON) »  
Demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'130'836 TTC pour la construction des ouvrages et infrastructures communs nécessaires à la réalisation du PDDE Régional**

Vu le préavis municipal N°65 /2026 et après avoir entendu les conclusions des rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances

Le préavis municipal a été approuvé par 27 OUI, 0 NON, et 0 ABSTENTION

- **Demande de crédit de réalisation de CHF 1'787'200 TTC pour le financement des travaux de sécurisation d'un affluent du ruisseau « Le Bam »**

Vu le préavis municipal N°66 /2026 et après avoir entendu les conclusions des rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances

Le préavis municipal a été approuvé par 22 OUI, 1 NON, et 4 ABSTENTIONS

- **Règlement des soldes de péréquations intercommunales 2019 à 2021. Demande de crédit de CHF 2'700'000**

Vu le préavis municipal N°67 /2026 et après avoir entendu les conclusions du rapport de la commission des finances

Le préavis municipal a été approuvé par 26 OUI, 0 NON, et 1 ABSTENTION

- **Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2025**

Vu le préavis municipal N°68 /2026 et après avoir entendu les conclusions des rapports de la commission des finances et de la commission de gestion

*L'amendement suivant « l'amortissement de la parcelle 92 acquise en 2025 pour CHF 760'000,- se fait sur vingt ans, soit CHF 38'000,- par an », déposé par la commission des finances a été refusé par 14 NON, 8 OUI et 5 ABSTENTIONS*

Les comptes communaux 2025 (à savoir les comptes de fonctionnement de la Bourse communale et le bilan de la Bourse communale) ont été approuvés par 24 OUI, 0 NON, 3 ABSTENTIONS

La gestion par la Municipalité pour l'exercice 2025 est approuvée par 26 OUI, 0 NON et 1 ABSTENTION

**Prochaine séance du Conseil communal  
Le jeudi 20 août 2026 à 20h15**

Pour extrait conforme

Le Président



Cédric Gorgerat



La Secrétaire



Florence Roiné

"Le référendum\* doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP(art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie)"